

Cinéma

L'homme qui épingle Nestlé débarque à Vevey

Le réalisateur de *Bottled Life* présentera et défendra son documentaire ce soir au Cinéma Rex. Il s'en réjouit

Claude Béda

Sorti mercredi dans les salles, *Bottled Life* - la vie en bouteille ou la vie embouteillée - défraie la chronique. Dans son documentaire, réalisé avec le journaliste suisse Res Gehrig, le Bernois Urs Schnell met rudement en cause le commerce de l'eau pratiqué par Nestlé. Le réalisateur accuse la multinationale de transformer l'eau en or. En usant de procédés immoraux. Interview.

Après Soleure, Vevey, fief de Nestlé, est la deuxième ville où vous présentez votre film. Dans quel état d'esprit?

Je m'en réjouis. J'espère qu'il y aura un vrai débat, avec des représentants de Nestlé. Car le groupe reproche à mon film d'être orienté. Après l'avoir présenté lors des Journées cinématographiques de Soleure, Vevey est la première ville où je serai présent pour le «défendre». A la demande de Cinérive.

Qu'est-ce qui vous a incité à réaliser *Bottled Life*?

Je m'intéresse à la problématique de l'eau depuis quelque temps. Et, lors de recherches, j'ai découvert que des associations américaines se battaient contre Nestlé. Une surprise. Dont on n'avait jamais parlé en Europe. Ni en Suisse, où Nestlé constitue une fierté nationale. J'ai aussi appris que l'eau en bouteilles représentait le dixième du chiffre d'affaires de Nestlé, soit près de 10 milliards de francs. Et que la marque Pure Life était vendue depuis quinze ans dans une trentaine de pays où l'eau est un bien rare.

Votre film fait apparaître Nestlé comme une entreprise avide de profit, asséchant la planète. Vos arguments?

Nestlé est une société commerciale. Son but est donc de faire du profit. C'est un fait. Qui pose une question: jusqu'où peut-on faire du profit avec une ressource vitale? Avec l'eau en bouteilles, cette société crée des effets de mode et des dépendances, contribuant ainsi au démantèlement des systèmes d'approvisionnement en eau, juste-



Le réalisateur bernois Urs Schnell, ici lors du tournage de *Bottled Life* (la vie embouteillée), défendra ce soir son film très critique à l'égard de Nestlé, dans le fief de la multinationale. DR

ment dans les régions où ceux-ci s'écroulent. Dans de nombreux pays, les dispositions légales sur l'eau sont vétustes. Nestlé en profite dans le tiers-monde mais aussi dans des Etats américains, dont 22 sont en déficit hydrique. Notamment en acquérant des droits sur les sources et les nappes phréatiques. En achetant les terres pour obtenir de l'eau, Nestlé supplante ses concurrents. Et utilise de l'eau pour fabriquer de l'eau.

Vous critiquez «le double discours» de Nestlé. De quoi parlez-vous?

Le discours de la multinationale au sujet de la responsabilité sociale et du respect de l'environnement ne correspond pas à la réalité à laquelle

nous avons été confrontés durant notre enquête. Il contraste avec les méthodes de marketing remarquables, grâce auxquelles Nestlé pénètre sur les multiples marchés de l'eau. Par exemple, en recommandant d'en boire beaucoup.

On vous reproche d'avoir été partiel dans votre film. Que répondez-vous?

Nestlé n'a pas jugé utile de participer à *Bottled Life*. En guise de «contrepois», nous avons inséré des prises de position en faveur de Nestlé. Celles de Peter Brabeck, entre autres.

Quel devrait être le prix de l'eau à votre sens?

Suffisant pour assumer les coûts

d'approvisionnement. Et gratuit dans le tiers-monde, où il n'y a pas de sous pour la payer.

A qui appartient l'eau?

Certainement pas à une entreprise privée. C'est une ressource publique. Et y avoir accès est un droit de l'homme.

La projection de *Bottled Life* aura lieu à 18 h 30 au cinéma Rex à Vevey. Urs Schnell sera là pour le présenter. Et une séance de questions est prévue à la fin du film.

La bande-annonce du film sur:
bottled-life.24heures.ch

Future place du village contestée au Bouveret

Une opposition groupée de 280 citoyens a été déposée hier contre le projet de réaménagement de la place de la Gare et ses abords immédiats

La Bouverette est pour l'heure tout sauf un long fleuve tranquille. Le petit cours d'eau qui passe en bas du village du Bouveret (VS) est même au cœur d'un différend mettant aux prises les autorités à une partie de la population: 280 citoyens ont déposé hier matin une opposition commune sous la forme d'une pétition.

Dans ce texte, les opposants affirment leur résistance au projet global de transformation du périmètre de la gare en «place du village», tel que l'envisage l'exécutif de Port-Valais (commune qui regroupe les localités du Bouveret et des Evouettes). Et clament leur refus de voir couvrir une partie de la Bouverette.

«On touche ici à l'âme du village, affirme Michel Derivaz, responsable du comité d'action contre le réaménagement. Il faut donc avancer avec un projet cohérent. Qui respecte les attentes des citoyens, dont les commerçants. Et qui assure aussi la protection du biotope vivant de la Bouverette.»

Autres motifs d'insatisfaction: la suppression de nombreuses places de parc et la mise en sens unique de l'accès routier permettant d'accéder au bas du village. Lequel comprend la place de la Gare, des restaurants, le débarcadère et l'accès au lac et au port.

Présidente de Port-Valais, Margrit Picon-Furrer reconnaît que ce grand projet, qui vise à créer un vaste espace public de rencontre, «n'est sans doute pas assez porté par la population». Suffisamment pour qu'il soit retiré? «Cette question sera débattue lors de la pro-

«On touche ici à l'âme du village. Il faut donc avancer avec un projet cohérent»

Michel Derivaz,
chef de file des opposants

chaîne séance des autorités avant la fin de février, poursuit l'édile. Nous allons sans doute être amenés à pousser la réflexion, voire à trouver d'autres pistes.»

En regard de la couverture d'une partie de la Bouverette, de la suppression de places de parc et de la déviation du trafic automobile, le projet apporte de larges compensations. Deux grands espaces jardins feront la part belle aux enfants et aux pique-niqueurs, alors qu'une zone de rencontre avec circulation automobile limitée à 20 km/h favorisera les promeneurs. Un ascenseur public permettra de relier le bas de la place et la route cantonale qui la surplombe.

Le coût du projet et la durée des travaux ne sont pas encore totalement estimés. **Christophe Boillat**

Un hic bienvenu pour l'Association des polices

Malgré l'amendement proposé en décembre par Ollon, les statuts de la future police du Chablais ne seront pas revotés. Une erreur lors du vote permet d'aller de l'avant

Les Conseils communaux d'Aigle, de Bex et d'Ollon n'auront pas à se prononcer une troisième fois sur les statuts de la future Association des polices du Chablais. Ceux-ci ont pu être transmis directement au Conseil d'Etat.

Le règlement avait été soumis une première fois aux trois communes, l'automne dernier. Modifié par les élus d'Ollon, et alors refusé par Bex, il a été soumis au vote en décembre. Les Conseils communaux d'Aigle et de Bex avaient accepté de faire passer de 9 à 16 membres le nombre de sièges du conseil intercommunal qui gèrera les affaires de l'association.

Ollon avait fait preuve d'une rigueur totale en formalisant cette nouvelle composition par un amendement. La version modifiée aurait dû être réexaminée par les trois Conseils. «Mais, en écoutant l'enregistrement de la séance en question, le bureau du Conseil communal d'Ollon s'est aperçu que son président avait commis une erreur et mis au vote la proposition municipale, et non l'amendement», explique Frédéric Permet, municipal de Police à Aigle. C'est ainsi la version déjà avalisée par Aigle et Bex qui a, en définitive, passé la rampe.

Les statuts seront bientôt examinés par le Conseil d'Etat. Les communes pourront ensuite procéder à l'assermentation des 16 membres du conseil intercommunal avant l'entrée en vigueur officielle de l'association. Celle-ci comptera une cinquantaine d'agents et devrait coûter environ 6,8 millions de francs par an. **D.G.**

Evionnaz (VS) Deux papys voleurs pincés

La police cantonale valaisanne a arrêté en flagrant délit deux ressortissants français de 62 et 68 ans, lundi vers 23 h, alors que le duo «visitait» les bureaux d'une entreprise à Evionnaz. C'est un voisin, intrigué par des lumières suspectes, qui a donné l'alerte. Les sexagénaires, déjà connus des services de police français, sont entrés par effraction dans les bâtiments de trois sociétés situées dans la zone industrielle du village. Leur butin était constitué d'argent, de téléphones portables et d'appareils photo, indique la police valaisanne. **N.D.**

Il a dit

«Les Suisses ne pleurent pas. La moindre émotion ressentie par un Suisse est enfermée dans un coffre-fort»



Thierry Lhermitte, dans la pièce *Grand écart*, jouée mardi à Saint-Maurice et mercredi à Vevey

Vevey Nouveaux jeux pour bambins

Installés depuis 1995 et très érodés depuis lors, les jeux pour enfants de la place Robin, à Vevey, seront prochainement démontés. La Municipalité a donc récemment décidé de remplacer tout ce mobilier abîmé par du matériel en bois tout neuf. Cette démarche s'inscrit dans le projet LUDO qui vise à renouveler progressivement, dans tous les quartiers veveysans, ces installations très prisées par les enfants de la ville. Les nouveaux jeux seront installés ce printemps. Leur coût est devisé à 37 000 francs. **C.BO.**

Orient magique



La Riviera prendra des airs de contes des *Mille et une nuits* ce week-end. La 3e édition de la compétition de danses orientales Anippe se déroulera à l'Hôtel Astra de Vevey dès d'aujourd'hui et jusqu'à dimanche. Le public pourra notamment y voir Pit Euler, seul Romand à pratiquer l'art égyptien du tanoura. Une partie des bénéfices sera reversée à la Ligue contre le cancer. Infos: www.anippe.org. **N.D.**

Le chiffre

93

C'est, en km/h, la vitesse à laquelle a été pincé un automobiliste samedi dernier le long de la route de Vevey, à Blonay. Le chauffard roulait à près du double de la vitesse autorisée (50 km/h) et il a été flashé par un radar mobile de Police Riviera. A relever qu'entre 9 h 30 et 10 h 30 ce jour-là, sur les 263 conducteurs contrôlés sur ce même tronçon, 40 roulaient trop vite. Deux jours plus tôt, un automobiliste a été pincé à 80 km/h à la rue des Chenevières à Vevey, artère elle aussi limitée à 50 km/h. **R.D.**

Le trio vocal Nørn chante à la Goulue

Saint-Légier Trio vocal féminin, Nørn se produira dans le cadre des Concerts à la Goulue demain soir à 19 h 30. Rendez-vous chez la famille Beffa, à la route des Epélévoz 1. Réservations préalables obligatoires au tél. 021 557 95 86. **C.BO.**

Une veillée à la maison picturale

Vevey La prochaine Veillée à la maison se déroulera demain chez Martine et Roger Neyroud, rue du Lac 49, à Vevey. L'occasion de découvrir les dessins et les peintures de Dadou Gête. Repas à 19 h, animation dès 20 h 30. **C.BO.**